

ACTION URGENTE

PUBLIC
ÉFAI

Index AI : MDE 28/019/2006

17 octobre 2006

Informations complémentaires sur l' AU 200/06 (MDE 28/016/2006, 20 juillet 2006) et suivante (MDE 28/017/2006, 14 septembre 2006)

Détention secrète / Craintes de torture

ALGÉRIE

Majid Touati (h) (orthographe rectifiée)
Mohamed Ajine (h)
Zeineddine Belacel (h)
Mohamed El Habib Boukhatemi (h)

Mohamed Ajine, Zeineddine Belacel et Mohamed El Habib Boukhatemi ont été présentés à un juge dans la soirée du 9 octobre, inculpés d' « *appartenance à un groupe terroriste opérant en Algérie et à l'étranger* » et placés en détention provisoire dans la prison de Serkadji, à Alger. Majid Touati est incarcéré dans la prison de Chlef, à environ 200 km à l'ouest d'Alger, et a été autorisé à consulter son avocat et à voir ses proches. On pense que ces quatre hommes, tous originaires de la ville de Tiaret, ne risquent plus d'être torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Mohamed Ajine, Zeineddine Belacel et Mohamed El Habib Boukhatemi n'ont pas bénéficié d'une assistance juridique lorsqu'ils ont été présentés pour la première fois aux autorités judiciaires. Ils ont été détenus dans des conditions difficiles, apparemment dans la caserne d'Antar (Hydra), un centre de détention secret du Département du renseignement et de la sécurité (DRS), à Alger. Ils ont indiqué à leur avocat qu'ils avaient été frappés au cours des interrogatoires et qu'ils n'avaient pas été autorisés à lire les comptes rendus que les agents de la DRS les ont contraints à signer à l'issue de ceux-ci.

Le 9 octobre, Zeineddine Belacel et Mohamed El Habib Boukhatemi ont refusé de faire des déclarations devant le juge d'instruction en l'absence de leur avocat. Mohamed El Habib Boukhatemi et Mohamed Ajine ont été autorisés à rencontrer leur avocat pour la première fois le 14 octobre. Le 16 octobre, les trois hommes ont comparu à nouveau devant un juge d'instruction, en présence de leur avocat cette fois-ci.

Majid Touati, qui a été présenté à un magistrat le 11 septembre, a pu voir son avocat le 23 septembre. Il était détenu au secret depuis plus de cinq mois, dans la caserne d'Antar, à Hydra, semble-t-il. Il a déclaré à son avocat qu'on l'avait torturé pour le contraindre à révéler des informations sur un réseau terroriste présumé. Selon ses dires, la méthode employée était celle du *nashshaf* (chiffon), qui consiste à contraindre la victime à avaler de grandes quantités d'eau sale, d'urine ou de produits chimiques que l'on fait passer à travers un chiffon enfoncé dans sa bouche, dans le but de l'asphyxier ou de lui faire perdre connaissance. Lorsqu'il s'évanouissait, on le giflait pour le réveiller. Il a également affirmé qu'on l'avait battu à coups de poing et de matraque. Un jour, on l'aurait attaché à un banc et on lui aurait donné tant de coups de matraque sur les cuisses qu'il aurait été incapable de marcher pendant plusieurs jours.

Lorsqu'il a déclaré au juge d'instruction qu'il avait été torturé, celui-ci lui aurait répondu qu'il ne voulait pas entendre de telles allégations, et lui aurait demandé de se concentrer sur les faits qui lui étaient reprochés. Majid Touati aurait alors démenti les informations figurant dans le compte-rendu d'interrogatoire du DRS. Il a été inculpé d' « *appartenance à un groupe terroriste opérant en Algérie et à l'étranger* » et de falsification de documents.

Amnesty International pense que ces quatre hommes ne sont plus en danger pour l'instant, mais suivra de près l'évolution de leur situation. Aucune action complémentaire n' est requise de la part des membre du réseau Actions urgentes pour le moment. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*